

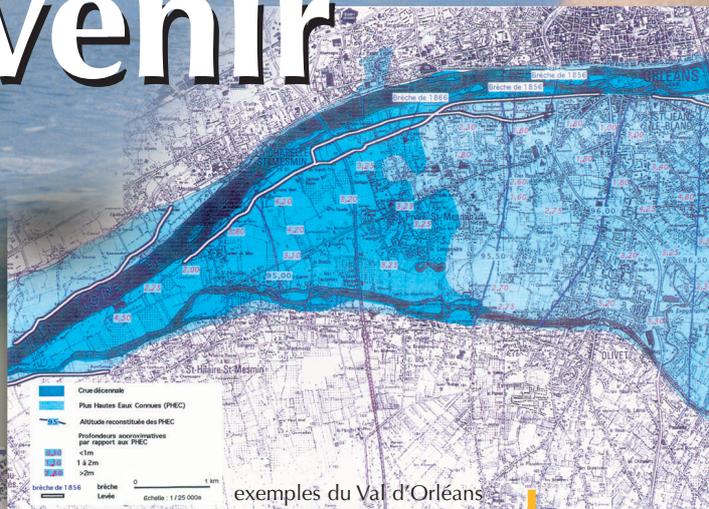
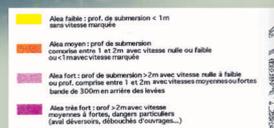
XXI^{ème} siècle, mieux prévenir le risque

"La seule façon vraiment efficace de se protéger contre le risque naturel d'inondation, c'est d'éviter dans toute la mesure du possible de s'implanter dans les zones à risques."

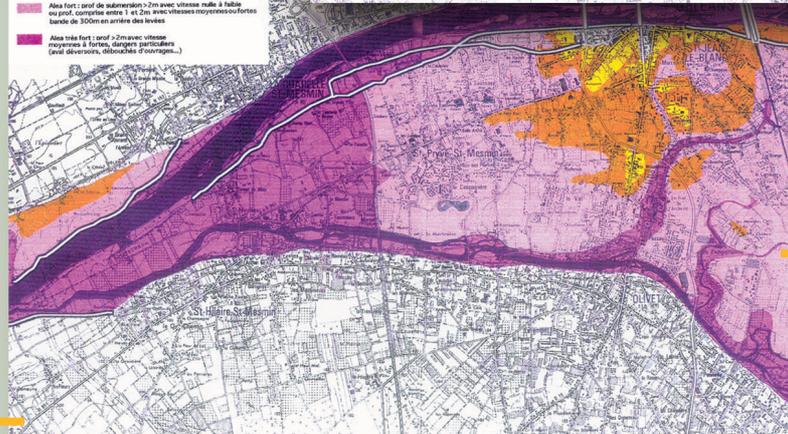
(D. Voynet, Ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement novembre 2000).

Connaître les zones exposées

L'atlas des zones inondables, réalisé par la direction régionale de l'environnement, fournit aux collectivités locales et au public des éléments d'information sur les risques d'inondation.



Carte de crues historiques



Maîtriser l'occupation des sols

Le plan de prévention des risques d'inondation (PPRI) précise les conditions de constructibilité en zone inondable.

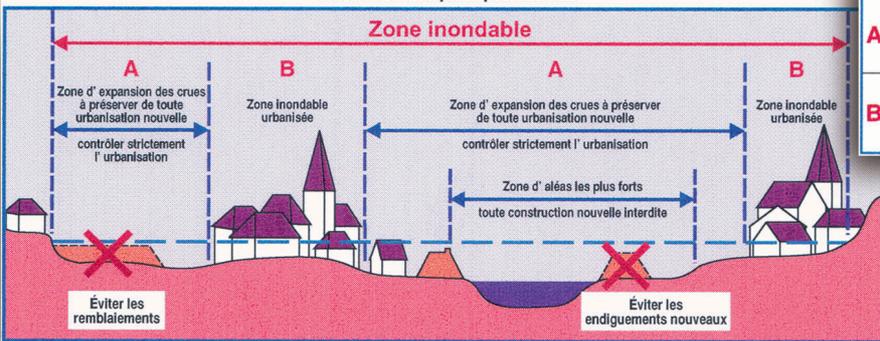
Il devient opposable aux tiers après enquête publique et annexion au plan d'occupation des sols (POS).

Il définit :

- ◆ Les parties inondables non encore urbanisées où toute urbanisation nouvelle est strictement limitée. Aucune habitation nouvelle n'y est autorisée.

- ◆ Les parties inondables déjà urbanisées où l'urbanisation doit être adaptée aux risques

Illustration des principes du PPRI



Critères d'application des règles de gestion		ALÉAS			
		Faible	Moyen	Fort	Très fort
A	Zones inondables peu ou pas urbanisées	Champ d'expansion des crues à préserver de toute urbanisation nouvelle			
	Zones inondables déjà urbanisées	Constructibles sous conditions			